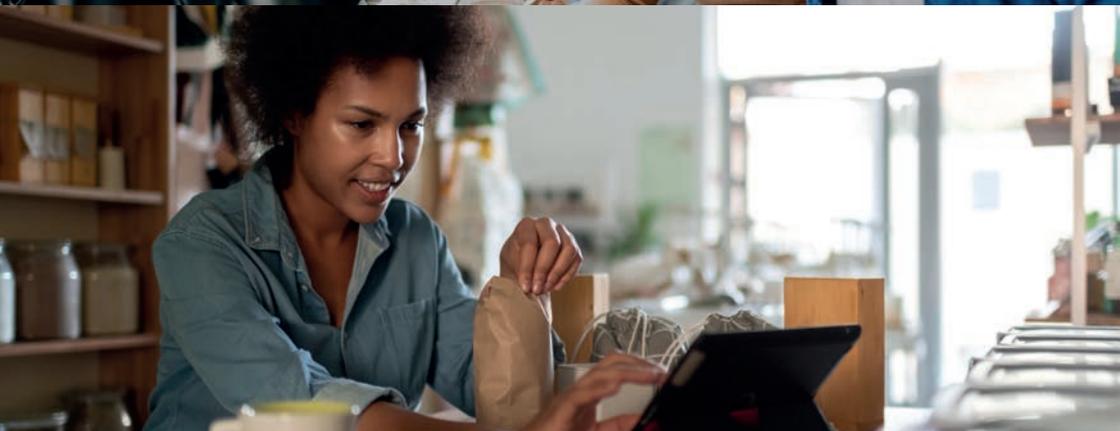


BNP Paribas Nouvelle-Calédonie

MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR LES PROFESSIONNELS

17 JUIN 2024



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Modification des conditions et tarifs au **17 juin 2024** pour les professionnels.

Vous trouverez ci-après les évolutions des conditions et tarifs pour les opérations initiées dans le cadre de votre activité professionnelles, applicables au sein des agences de BNP Paribas Nouvelle Calédonie à compter du **17 juin 2024**.

Les conditions et tarifs indiqués **en bleu** sont ceux modifiés, le reste de ces conditions et tarifs est sans changement. Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site mabanquenouvellecaledonie.bnpparibas* ou en agence BNP Paribas Nouvelle Calédonie.

- Vous pouvez refuser les nouvelles conditions tarifaires liées à la gestion de votre compte courant en résiliant la convention de compte courant sans frais avant le 20 mai 2024.
- En cas d'évolution des tarifs de votre carte, vous pouvez également résilier votre contrat carte sans frais avant le **17 juin 2024**.

En l'absence de notification écrite de votre part valant résiliation de la convention de compte courant et/ou, le cas échéant, de votre contrat carte adressée avant le **17 juin 2024**, nous considérons que vous avez accepté l'application des nouvelles conditions tarifaires.

- Pour tout autre produit ou service concerné par une modification tarifaire, reportez-vous aux conditions de résiliation prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

Nos tarifs sont exprimés en XPF hors taxes et toutes taxes comprises (TGC au taux de 6% actuellement en vigueur).

Votre conseiller BNP Paribas Nouvelle Calédonie se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

* Coût de connexion à Internet selon opérateur.

SOMMAIRE

04	1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE	17	5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
	<ul style="list-style-type: none">➔ Ouverture, transformation, clôture➔ Tenue de compte➔ Relevés de compte➔ Services en agence		<ul style="list-style-type: none">➔ Commission d'intervention➔ Opérations particulières➔ Incidents de paiement➔ Incidents d'encaissement
06	2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	17	6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS
	<ul style="list-style-type: none">➔ Esprit Libre Pro		<ul style="list-style-type: none">➔ Financement court terme➔ Gestion des dossiers de financement
07	3. BANQUE À DISTANCE	22	7. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE
	<ul style="list-style-type: none">➔ Mobile➔ Internet➔ Échange de fichiers➔ Solution de gestion et de communication		<ul style="list-style-type: none">➔ Protection de l'entreprise et des dirigeants
09	4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT	23	8. RÉSOUDRE UN LITIGE
	<ul style="list-style-type: none">➔ Chèques➔ Carte bancaire : paiements➔ Date de valeur➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)➔ Effets de commerce➔ Virements➔ Prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique		<ul style="list-style-type: none">➔ En premier recours➔ En dernier recours amiable

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

➔ Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte	Gratuit	Gratuit
• Transfert de compte dans une autre agence BNP Paribas	Gratuit	Gratuit
• Ouverture de compte	Gratuit	Gratuit
• Ouverture de compte <i>(Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier).</i>	Gratuit	Gratuit

➔ Tenue de compte

• Frais de gestion de compte trimestriels <i>(compte en XPF ou devise)</i>	6 802 XPF	7 210 XPF
• Commission de découvert <i>Elle est perçue à la fin de chaque période d'arrêté de compte et s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois et est limitée à la moitié des intérêts débiteurs</i>	0,25%	0,265%
• Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable <i>Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales.</i>	10 740 XPF	11 384 XPF
• Tenue de compte inactif par an ¹ et par compte de dépôt <i>Au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier</i>	3 300 XPF	3 497 XPF

➔ Relevés de compte

• Relevé de compte <i>(périodicité mensuelle)</i>	Gratuit	Gratuit
• Duplicata de relevé de compte	1 283 XPF	1 360 XPF

➔ Services en agence

<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur les agences de Victoire, Ducos et Koumac <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt permanent 	7 995 XPF	8 475 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés (facturation annuelle)² 	16 706 XPF	17 709 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'attestation (à l'unité) <ul style="list-style-type: none"> - Attestation simple - Attestation complexe (sur mesure avec recherches approfondies ou sur plusieurs années ou plusieurs comptes) 	2 038 XPF 4 078 XPF	2 160 XPF 4 322 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche de documents (à l'unité) <ul style="list-style-type: none"> - Document de moins d'un an - Document de plus d'un an - Photocopie supplémentaire 	1 897 XPF 4 045 XPF 101 XPF	2 011 XPF 4 288 XPF 108 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche d'adresse manquante ou erronée 	2 148 XPF	2 277 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de location de coffre-fort³ : variable selon le volume (cotisation annuelle) <ul style="list-style-type: none"> - Coffre-fort petit format - Coffre-fort moyen format - Coffre-fort grand format <p>Selon disponibilités en agence. Pour plus d'informations, contacter votre conseiller</p>	14 298 XPF 17 800 XPF 60 900 XPF	15 156 XPF 18 868 XPF 64 554 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Échange de billets contre monnaie pour nos clients au guichet ou en automates 	Gratuit	Gratuit

2 Pour plus d'informations, veuillez contacter votre chargé d'affaires.

3 Frais correspondant à la mise à disposition de coffre-fort.

2. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

→ **Esprit Libre Pro**

- ▶ Vous voulez profiter d'un tarif préférentiel sur des produits et services essentiels à la gestion de votre quotidien

L'offre **Esprit Libre Pro** vous permet de regrouper en un abonnement mensuel unique tous les services bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien. Elle vous permet de réaliser des économies par rapport à une souscription de produits et services à l'unité.

L'offre **Esprit Libre Pro** regroupe les produits et services bancaires suivants :

Tenue de compte	- Frais de gestion - Commission de mouvement
Banque à distance	- Ma Banque Professionnelle
Moyens de paiement	- Carte Visa Business - Deux virements permanents (frais par virement unitaire) - Frais bancaires liés aux oppositions sur chèques et prélèvements

- **Offre Esprit Libre Pro** à partir de 4 893 XPF HT / 5 186 XPF TTC par mois hors options
Tarif évolutif en fonction du chiffre d'affaires. Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

⊕
Options

- **Choix d'une 2^e carte supplémentaire de gamme équivalente ou inférieure**
 - Si carte Visa Plus : 1 551 XPF HT et 1 644 XPF TTC / an
 - Si carte Visa Business : 3 401 XPF HT et 3 605 XPF TTC / an

3. BANQUE À DISTANCE

→ Mobile

- ▶ Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte, le service SMS Pro permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte », ainsi que l'historique de vos dernières opérations.

Le service Alertes SMS Pro permet de recevoir automatiquement des alertes « Compte »¹.

- Forfait Alertes SMS Pro (alertes hebdomadaires)

Gratuit

Gratuit

→ Internet

- ▶ Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements.

- **MaBanque professionnelle** est accessible :
 - sur Internet :
 - **MaBanque** (mabanquereunion.bnpparibas)² 1 659 XPF HT / 1 758 XPF TTC par mois³
 - sur Mobile : application **MesComptes**

E-Services	<ul style="list-style-type: none">– Commande de chèquiers– Opposition des chèques– Édition des RIB/IBAN
Comptes et opérations unitaires	<ul style="list-style-type: none">– Consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en Nouvelle-Calédonie et à l'international, oppositions chèques, commandes de chèquiers, éditions de RIB, consultations des relevés)
Opérations de décaissement et d'encaissement	<ul style="list-style-type: none">– Virements locaux, Wallis et Futuna et autres territoires français (Métropole, DROM⁴, Polynésie Française (SEPA COM Pacifique))– Virements internationaux– Effets de commerce à l'escompte– Effets de commerce à l'encaissement

i BON À SAVOIR : Le total des virements pour une même journée ne pourra pas dépasser 5 950 000 XPF.

- 1 Hors coût de l'opérateur.
- 2 Coût de connexion selon opérateur.
- 3 Abonnement couvrant l'accès au service proposé. Chaque opération est facturée selon les conditions tarifaires en vigueur.
- 4 DROM : Départements ou Régions français d'Outre-Mer sont composés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, et la Réunion et Mayotte.

→ Échange de fichiers

► Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas Nouvelle Calédonie grâce à des échanges informatiques de fichiers

• Abonnement mensuel à EBICS T	2 757 XPF	2 922 XPF
• Abonnement mensuel à EBICS TS	4 523 XPF	4 794 XPF
• Certificat électronique Logiciel 3SKEY modèle USB PRO	3 699 XPF	3 921 XPF

→ Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

• Abonnement à NetCash Simplicité <i>Jusqu'à 10 comptes et hors abonnement au service « Échanges de Fichiers »</i>	À partir de 6 683 XPF par mois	À partir de 7 084 XPF par mois
• Frais par compte <i>Au-delà de 10 comptes</i>	268 XPF par mois	285 XPF par mois
• Formation Service NetCash	59 666 XPF	63 246 XPF

4. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

→ Chèques

• Mise à disposition du chéquier en agence	Gratuit	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple	Gratuit	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile en recommandé	498 XPF	527 XPF
• Commande ou renouvellement de chéquier	Gratuit	Gratuit
• Paiement par chèque sur Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna	Gratuit	Gratuit
• Remise de chèque sur Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna	Gratuit	Gratuit
• Remise de chèque hors territoire : Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) (chèques en XPF ou en euros)	2 971 XPF	3 149 XPF
• Frais d'émission d'un chèque de banque	1 181 XPF	1 252 XPF
• Opposition sur chèque à ordre, à votre agence	3 115 XPF	3 302 XPF
• Opposition sur chèque à ordre, via banque électronique	1 253 XPF	1 328 XPF
• Opposition sur chéquier par l'émetteur	6 695 XPF	7 097 XPF
• Destruction de chéquier mis à disposition à l'agence et non réclamé au-delà de 30 jours	716 XPF	759 XPF
• Remise de chèque non renseignée ou mal ajustée	1 014 XPF	1 075 XPF

→ Carte bancaire : paiements

- ▶ Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

VISA BUSINESS

• Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	A partir de 536 993 XPF
• Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	A partir de 95 465 XPF

► **Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business**

• Réédition du code confidentiel	Gratuit	Gratuit
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou à l'initiative de la Banque	895 XPF	949 XPF
• Envoi d'une carte en courrier simple	Gratuit	Gratuit
• Modification du plafond de paiement ou de retrait	418 XPF	443 XPF
• Réfection de carte avant échéance	716 XPF	759 XPF
• Frais de recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait	1 283 XPF	1 360 XPF
• Frais pour déclaration à l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) d'une décision de retrait de carte bancaire	2 983 XPF	3 162 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna	Gratuit	Gratuit
• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle-Calédonie ou hors Wallis et Futuna	5 714 XPF	6 057 XPF
• Gardiennage de carte de plus de trois mois <i>Facturation mensuelle</i>	1 030 XPF	1 093 XPF

→ Date de valeur

- **Retrait au distributeur automatique de billets (DAB)** : jour du retrait + 1 jour ouvré
- **Paiement par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte)** :
 - Carte à débit immédiat : date d'exécution de l'opération.
 - Carte à débit différé : date d'exécution de l'opération au jour ouvré¹ du différé.
- **Crédit par carte bancaire (en fonction du choix du débit de la carte)** :
 - Carte à débit immédiat : date de règlement de l'opération.
 - Carte à débit différé : date de règlement de l'opération au jour ouvré¹ du différé.

→ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

Date de valeur appliquée (encaissement par carte bancaire/monétique) : date de règlement de l'opération.

ABONNEMENT À UN CONTRAT MONÉTIQUE

Contrat monétique Consultez votre chargé d'affaires BNP Paribas

¹ Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas Nouvelle Calédonie est ouverte le samedi.

→ Effets de commerce

► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Frais par échéance, si nous avons reçu vos instructions de paiement	Gratuit	Gratuit
• Frais par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement	3 079 XPF	3 263 XPF
• Fourniture de relevés LCR ¹ / BOR ² à payer :		
– avec convention de paiement sauf désaccord (PSD)	949 XPF par relevé	1 006 XPF par relevé
– sans convention de paiement sauf désaccord (PSD)	907 XPF par relevé	961 XPF par relevé

► Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission		
Remise validée par votre agence		
– Frais par remise	2 387 XPF par remise	2 530 XPF par remise
– Frais par effet	66 XPF par effet	70 XPF par effet
Remise validée via les services télématiques		
– Frais par remise	Gratuit	Gratuit
– Frais par effet	66 XPF par effet	70 XPF par effet
• Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier		
– Frais par remise	1 820 XPF par remise	1 929 XPF par remise
– Frais par effet ³	549 XPF par effet	582 XPF par effet
– Demande de restitution d'effet	549 XPF par effet	582 XPF par effet
– Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation	2 458 XPF par effet	2 606 XPF par effet

1 Lettre de change de relevé.

2 Billet à ordre relevé.

3 Lorsque les effets sont pris à l'escompte, il est perçu, en plus des commissions de service décrites ci-dessus, des intérêts et frais (agios) dont le minimum est de 644 XPF HT / 683 XPF TTC.

► Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger

Date de valeur appliquée (opération sans change) : date de règlement

• Paiement ⁴ d'un effet	1 ‰ / effet	1 ‰ / effet
– Minimum	4 535 XPF par effet	4 807 XPF par effet
– Maximum	84 129 XPF par effet	89 177 XPF par effet
• Présentation à l'acceptation	4 773 XPF par effet	5 060 XPF par effet
• Message Swift	3 103 XPF	3 289 XPF
• Courrier express sécurisé	3 699 XPF	3 921 XPF
• Émission d'avis de sort ou interventions diverses	4 893 XPF	5 186 XPF
• Paiement en XPF dans la zone Pacifique	597 XPF	632 XPF
• Paiement en XPF hors zone Pacifique	2 387 XPF	2 530 XPF

► Vous remettez à l'encaissement un effet payable à l'étranger

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

• Encaissement ¹ d'un effet	1 ‰ / effet	1 ‰ / effet
– Minimum	4 535 XPF par effet	4 807 XPF par effet
– Maximum	84 129 XPF par effet	89 177 XPF par effet
• Envoi à l'acceptation	4 773 XPF par effet	5 060 XPF par effet
• Message Swift	3 103 XPF	3 289 XPF
• Courrier express sécurisé	3 699 XPF	3 921 XPF
• Demande d'avis de sort ou interventions diverses	4 893 XPF	5 186 XPF

¹ Lettre de change de relevé.

⁴ Hors éventuelle commission de change.

→ Virements

► Vous émettez un virement vers un compte domicilié en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna ou en faveur de la [Métropole / DROM / Polynésie Française \(SEPA COM Pacifique\)](#)

<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de virement local et Wallis et Futuna <ul style="list-style-type: none"> - Émis par internet avec MaBanque Professionnels - Émis sur support papier en agence 	<p>Gratuit 436 XPF</p>	<p>Gratuit 462 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de virement standard en faveur de la Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) <ul style="list-style-type: none"> - Émis par internet avec MaBanque Professionnels - Émis sur support papier en agence 	<p>Gratuit 1 500 XPF</p>	<p>Gratuit 1 590 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de virement standard par télétransmission <ul style="list-style-type: none"> - Par remise - Par opération Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) - Par opération Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) 	<p>1 448 XPF 41 XPF 662 XPF</p>	<p>1 535 XPF 43 XPF 702 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Remise de virement standard sur support papier <ul style="list-style-type: none"> - Par remise - Par opération Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna - Par opération Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) 	<p>1 448 XPF 436 XPF 1 500 XPF</p>	<p>1 535 XPF 462 XPF 1 590 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement permanent <ul style="list-style-type: none"> - Frais de mise en place d'un virement permanent - Frais de modification d'un virement permanent - Frais par virement permanent en local ou Wallis et Futuna - Frais par virement permanent vers Métropole / DROM / Polynésie Française (SEPA COM Pacifique) 	<p>2 533 XPF 513 XPF 350 XPF 1 500 XPF</p>	<p>2 684 XPF 544 XPF 371 XPF 1 590 XPF</p>

► Vous émettez un virement de trésorerie

Les virements de trésorerie vous permettent de transférer des fonds entre les comptes de votre entreprise :

<ul style="list-style-type: none"> • Virement de trésorerie <ul style="list-style-type: none"> - Par télétransmission - Sur support papier 	<p>883 XPF</p> <p>1 850 XPF</p>	<p>936 XPF</p> <p>1 951 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Virement de trésorerie international¹ <ul style="list-style-type: none"> - Par télétransmission - Sur support papier 	<p>1 969 XPF</p> <p>4 536 XPF</p>	<p>2 087 XPF</p> <p>4 617 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commission de change sur virement par télétransmission 	<p>0,25% par virement</p> <p>min 1 790 XPF</p> <p>max 7 757 XPF</p>	<p>0,25% par virement</p> <p>min 1 897 XPF</p> <p>max 8 222 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commission de change sur virement sur support papier 	<p>0,1% par virement</p> <p>min 1 790 XPF</p> <p>max 7 757 XPF</p>	<p>0,1% par virement</p> <p>min 1 897 XPF</p> <p>max 8 222 XPF</p>

► Vous émettez un virement international

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

<ul style="list-style-type: none"> • Virement émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> - Émis par internet avec MaBanque Professionnels - Émis sur support papier en agence 	<p>1 829 XPF</p> <p>3 652 XPF</p>	<p>1 939 XPF</p> <p>3 871 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commissions additionnelles <ul style="list-style-type: none"> - IBAN, BBAN ou code BIC absent (5) ou erroné - Sans frais pour le bénéficiaire 	<p>1 539 XPF</p> <p>2 446 XPF</p>	<p>1 632 XPF</p> <p>2 593 XPF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Commission de change au comptant (à ajouter s'il y a lieu) <ul style="list-style-type: none"> - Jusque contre-valeur de 8 949 881 XPF - Au-delà de 8 949 881 XPF - Première tranche de de 8 949 881 XPF - Au-delà de la première tranche 	<p>0,50 % du montant, Min</p> <p>2 148 XPF</p> <p>0,50 % du montant</p> <p>0,25 % du montant</p>	<p>0,53 % du montant, Min.</p> <p>2 277 XPF</p> <p>0,53 % du montant</p> <p>0,265 % du montant</p>

► Vous recevez un virement international

Date de valeur appliquée (pour les opérations en euros ou en devises) : date de règlement de l'opération

• Virement reçu de l'étranger <i>Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets</i>	2 387 XPF	2 530 XPF
• Commission de change à la charge du bénéficiaire, à ajouter s'il y a lieu	1 193 XPF	1 265 XPF

► Autres prestations pour les virements

• Frais de traitement d'une demande d'investigation auprès de la banque correspondante à l'initiative du client (retour de fonds, avis de sort)	1 492 XPF	1 581 XPF
• Frais de modification des instructions de virement à l'initiative du client (informations non requises pour l'exécution du virement)	1 539 XPF	1 632 XPF

➔ Prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique

► Les prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique, au débit de votre compte

• Avis de prélèvement sur établissements non financiers	Gratuit	Gratuit
• Avis de prélèvement sur établissements financiers	187 XPF	199 XPF
• Opposition sur prélèvement <i>Effectuée à votre agence</i>	1 738 XPF	1 842 XPF
• Enregistrement d'un mandat de prélèvement interentreprises (SDD B2B)	1 790 XPF	1 897 XPF
• Autorisation de créanciers à prélever		
– Ouverture d'une liste effectuée à votre agence	1 492 XPF	1 581 XPF
– Ouverture d'une liste effectuée par un service de banque électronique	1 253 XPF	1 328 XPF
– Ajout de créancier	597 XPF pour la première plage de 1 à 10 créanciers. Au-delà de 10 créanciers, nous consulter	632 XPF pour la première plage de 1 à 10 créanciers. Au-delà de 10 créanciers, nous consulter

► Les prélèvements locaux ou SEPA-DOM Pacifique au crédit de votre compte (par télétransmission ou sans télétransmission)

Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire

• Remise validée par votre agence	835 XPF par remise	885 XPF par remise
• Remise de prélèvement validée via la télétransmission	Gratuit	Gratuit
• En + par prélèvement	53 XPF	56 XPF
• Frais d'annulation ou de modification d'une remise ou d'une opération, par prélèvement modifié ou annulé	1 754 XPF	1 859 XPF
• Prélèvement permanent		
– Frais de mise en place d'un prélèvement permanent	609 XPF	645 XPF
– Frais de modification d'un prélèvement permanent, par modification	513 XPF	544 XPF
– En + par prélèvement émis	146 XPF	154 XPF

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

→ Commission d'intervention

- Par opération

avec un plafond de 60 opérations par mois

**1 134 XPF par
opération**

*Plafonné à
68 019 XPF
par mois*

**1 202 XPF par
opération**

*Plafonné à
72 100 XPF
par mois*

→ Opérations particulières

- Traitement des incidents

- Frais par opposition à tiers détenteur
- Frais par saisie-attribution
- Frais par saisie-conservatoire
- Frais par saisie-administrative
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (1^{ère} lettre sans frais)
- Frais suite à notification d'interdiction bancaire signalée par l'IEOM
- Frais d'ouverture de coffre-fort

11 933 XPF

4 057 XPF

4 301 XPF

3 998 XPF

4 237 XPF

Selon devis

Selon devis

- Incidents sur comptes de prêts

- Annulation d'amortissement
- Relance d'échéance impayée

5 967 XPF

6 325 XPF

4 057 XPF

4 301 XPF

→ Incidents de paiement

Sur chèque émis (par opération)		
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision <i>Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision</i> 	1 671 XPF	1 771 XPF
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :		
- Pour un chèque ≤ 5 967 XPF	3 580 XPF	3 795 XPF
- Pour un chèque > 5 967 XPF	5 967 XPF	6 325 XPF
Sur carte Visa Business (par opération)		
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration à la Banque de France / IEOM d'une décision de retrait de carte bancaire 	2 983 XPF	3 162 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche pour réclamation non fondée sur carte 	2 422 XPF	2 568 XPF
Sur prélèvement (forfait par opération)		
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :		
- Montant ≤ 2 387 XPF	Gratuit	Gratuit
- Montant > 2 387 XPF	2 387 XPF	2 530 XPF
Sur virement (par opération)		
<ul style="list-style-type: none"> • Rejet de virement pour coordonnées bancaires erronées ou compte clos 	776 XPF	822 XPF
Sur virement permanent (forfait par opération)		
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision		
- Montant ≤ 2 387 XPF	Gratuit	Gratuit
- Montant > 2 387 XPF	2 387 XPF	2 530 XPF
Sur effet de commerce à payer (par opération)		
Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision :		
- Montant ≤ 2 387 XPF	Montant de l'effet 2 387 XPF	Montant de l'effet 2 530 XPF
- Montant > 2 387 XPF		

➔ Incidents d'encaissement

Date de valeur appliquée : date de règlement de l'opération initiale de prélèvement revenue impayée

• Sur chèque émis revenu impayé :		
- Pour le motif « sans provision »	Gratuit	Gratuit
- Pour les autres motifs	2 088 XPF par impayé	2 214 XPF par impayé
Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement (par demande)	2 387 XPF	2 350 XPF
• Effets de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé (hors frais de protêt éventuels)		
- Information télétransmise	1 062 XPF par impayé	1 126 XPF par impayé
- Information transmise sur support papier	2 303 XPF	2 441 XPF
• Prélèvement SEPA remis et revenu impayé	1 879 XPF par impayé	1 992 XPF par impayé

6. FINANCEMENTS ET CRÉDITS

→ Financement court terme

- ▶ Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

La **Facilité de caisse** est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée, **accordée quelques jours par mois**, dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins **15 jours** dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

- ▶ Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

Le **Découvert personnalisé** vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.

Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

Vous pouvez utiliser votre Découvert à votre gré, partiellement ou totalement en fonction de vos besoins, dans la limite du montant maximum autorisé, et sur la durée fixée contractuellement.

- **Frais de dossier**
 - À l'ouverture et au renouvellement de la ligne
 - Taux d'intérêts débiteurs

1 % du montant
Min 8 950 XPF
Nous consulter

1 % du montant
Min 9 487 XPF
Nous consulter

- ▶ Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas Nouvelle Calédonie contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation. **Vous êtes crédité du montant de vos effets dès leur remise.**

- **Frais de dossier**
 - À l'ouverture et au renouvellement de la ligne

1 % du montant
Min 17 900 XPF

1 % du montant
Min 18 974 XPF

En sus des **commissions de service liées aux effets de commerce** : facturation d'une **commission d'endos** de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de **644 XPF HT** remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

→ Financement moyen/long terme

► Vous avez besoin de financer la création ou la reprise d'une entreprise

Nos solutions de crédits à moyen terme amortissable répondent à tous vos besoins. Elles sont destinées à financer l'ensemble de vos investissements nécessaires au démarrage d'activité : matériel, actifs incorporels tels que le droit au bail ou les licences, et les besoins immatériels dans la limite de 30 % du montant du prêt pour ces derniers.

Elles vous permettent également de financer tous types d'investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, locaux professionnels, travaux d'aménagement...).

Consultez votre chargé d'affaires pour tous renseignements.

→ Gestion des dossiers de financement

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

• Réédition d'un tableau d'amortissement	3 282 XPF	3 479 XPF
• Demande de décompte	3 938 XPF	4 174 XPF
• Frais de mainlevée de nantissement	4 248 XPF	4 503 XOF
• Frais de mainlevée d'hypothèque	6 802 XPF	7 210 XPF
• Indemnités minima pour remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe	48 210 XPF par prêt	51 103 XPF par prêt
• Frais de réaménagement	1 % du capital restant dû	1 % du capital restant dû
• Minimum de perception	41 766 XPF par dossier	44 272 XPF par dossier

► Demande de caution bancaire

• Frais liés à l'établissement de :		
- Acte simple, sur un imprimé normalisé préétabli	7 160 XPF	7 589 XPF
- Acte non standard, au minimum	A partir de 17 900 XPF	A partir de 18 974 XPF
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	7 279 XPF	7 716 XPF
- Mainlevée à votre demande	7 279 XPF	7 716 XPF

7. ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

➔ Protection de l'entreprise et des dirigeants

BNP Cardif Garantie est une offre de prévoyance professionnelle et personnelle qui permet de protéger votre activité professionnelle et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, de l'arrêt d'activité de votre entreprise.

Elle assure la pérennité de votre activité à la suite d'un événement grave qui touche votre entreprise, vous-même ou l'un de vos collaborateurs « homme clé » et garantit à vous ou votre famille selon le cas le versement d'un capital dans les conditions et limites de garanties définies dans la notice d'information ou d'indemnités pour faire face à ces situations imprévues.

Vous choisissez le type de garanties, le montant des prestations adapté à vos besoins, ainsi que la périodicité des cotisations.

BNP Cardif Garantie personnelle ou « homme clé » Tarifs personnalisés en effectuant un devis. Nous consulter.

i BON À SAVOIR : votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie vous proposera une solution cohérente avec vos exigences et vos besoins, en réalisant avec vous un Diagnostic Protection Professionnel gratuit et personnalisé.

8. RÉSOUDRE UN LITIGE

→ En premier recours

Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients dont dépend son agence. Ses coordonnées sont disponibles en agence, sur le site Internet www.bnpparibas.nc ou, sur l'application mobile « BNP Paribas Nouvelle Calédonie ».

L'objectif de BNP Paribas Nouvelle Calédonie est de répondre immédiatement mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps. Si des recherches sont nécessaires, la Banque s'engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'une réclamation écrite ou la formulation à l'oral d'une réclamation, et d'apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, BNP Paribas Nouvelle Calédonie accuse réception dans les 10 jours ouvrables et communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

→ En dernier recours amiable

La saisine d'un Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas Nouvelle Calédonie, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs, selon son domaine de compétence, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par BNP Paribas Calédonie, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation écrite a été formulée² ;
- Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois (ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement) suivant l'envoi d'une première réclamation écrite.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

NOUVELLE-CALÉDONIE

BNP Paribas Nouvelle Calédonie – SA au capital de 3.341.288.782 XPF – Siège social : 37, avenue Henri Lafleur, 98 880 Nouméa – Immatriculée sous le n° B 067066 Nouméa. STUDIO BCEF – PV33744 – 04/2024. Ce document est imprimé sur du papier certifié. N° ADEME : FR200182_03KJLJ.

